



Réf...../ MEDD/CAB/2024

Conakry, le 03 JUN 2024

**COMMUNIQUE No. 001/2024/MEDD
PORTANT SUSPENSION DE LA COUPE, DU TRANSPORT ET DE
L'IMPORTATION DE BOIS EN REPUBLIQUE DE GUINEE**

A l'attention de Mesdames et Messieurs :

- Les Gouverneurs de Régions Administratives ;
- Les Préfets, Sous-Préfets et Présidents de Délégations Spéciales ;
- Les Inspecteurs Régionaux et Directeurs Préfectoraux de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Les Chefs de Sections Préfectorales et Communales des Forêts et de la Faune ;
- Les Chefs d'Antennes Préfectorales et Communales de l'Office Guinéen du Bois ;
- Les Chefs des Unités Régionales et Préfectorales de la Brigade de Lutte contre la Criminalité Faunique et Floristique ;
- Les Chefs de Cellule du Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel ;
- Les Acteurs de la filière bois.

En application des dispositions du **Code forestier**, en particulier son article 85, ainsi que ses textes d'application, dont l'arrêté No. A/2016/5019/MEEF/CAB/SGG du 5 septembre 2016 portant réglementation de l'exploitation forestière ;

Agissant conformément aux attributions du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;



A la suite du constat de coupes anarchiques de bois sur l'ensemble du territoire national, entreprise par des exploitants artisanaux ne possédant pas les documents administratifs requis dans le cadre de l'exercice de l'activité de l'exploitation du bois ;

Dans l'objectif de préserver le couvert végétal, particulièrement les têtes de sources et berges des cours d'eau, ainsi que les forêts ;

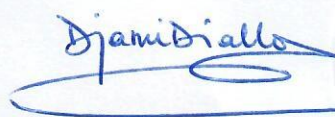
Les activités de coupe, de transport et d'importation de bois sont suspendues sur toute l'étendue du territoire national à compter du 5 juin 2024 jusqu'à nouvel ordre.

L'autorisation de reprise des activités fera l'objet d'un autre communiqué du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Toute violation de cette mesure de suspension sera sanctionnée conformément au droit applicable en vigueur en République de Guinée.

Fait à Conakry, le 03 juin 2024

**La Ministre de l'Environnement et du Développement
Durable**



Djami DIALLO